

Motion de soutien aux Avocats du Barreau de Mayotte

Le 18 octobre 2016, la Présidente de la Chambre détachée de la Cour d'Appel de Saint-Denis de La Réunion a interpellé en audience publique les Avocats du Barreau de Mayotte, leur rappelant, au prétexte qu'ils n'avaient pas encore compris la complexité et les exigences de la justice de droit commun, qu'ils avaient tout loisir de retourner voir les Cadi.

Ces propos outrageants, dont la presse s'est fait l'écho, portent atteinte à l'honneur des avocats du Barreau de Mayotte, Département Français, et ne sont pas dignes d'un magistrat.

La Conférence Régionale des Barreaux des Outre-Mer condamne solennellement l'attitude intolérable adoptée par ce magistrat, et apporte son soutien au Barreau de Mayotte, dont les membres sont confrontés régulièrement à l'expression du mépris affiché à leur endroit par certains magistrats.

Elle invite le Président de la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre-Mer à adresser à Monsieur le Garde des Sceaux leur protestation, et reste attentive aux suites nécessaires qui devront être données à ce grave incident.

Fait à La Réunion, le 12 novembre 2016